

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire André-Laurendeau, tenue le 16 mars 2016 à 19 h 15, au 7450, boul Cousineau à Saint-Hubert.

Sont présents :

Nathalie Kleber	Parent (2 ans)
Alain Côté	Parent (1 an)
Manon Castilloux	Parent (1 an)
Virginie Sarria	Parent (2 ans)
Marika Larravoire	Parent (2 ans)
Caroline Giguère	Personnel enseignant (1 an)
Jocelyn Dagenais	Personnel enseignant (1 an)
Jean-Pierre Pilon	Personnel enseignant (1 an)
Marie-Claude Stebenne	Personnel enseignant (1 an)
Francis Amyot	Personnel enseignant (1 an)
Véronique Veilleux	Personnel enseignant (1 an)
Caroline Vandal	Personnel de soutien tech. adm. (1 an)
Thierry Cedric Bien-Aimé (arrivé à 19 h 35)	Élève – secondaire 4 (1 an)
Taillon, Marie-Dominique	Direction

Sont absents :

Sonia Levesque	Parent (1 an)
Julie-Catherine Mercadier	Parent (1 an)
Isabelle Fortier	Parent (2 ans)
Marie-Ève Levesque Bouchard	Élève – secondaire 5 (1 an)
Nadine Robichaud	Personnel enseignant (1 an)

1. L'accueil

La séance ouvre à 19 h 20. Étant donné l'absence de Madame Levesque, Madame Sarria présidera la rencontre. Elle souhaite la bienvenue à tous.

2. La période de questions du public

Aucune personne dans le public.

3. L'adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. L'accueil
2. La période de questions du public
3. L'adoption de l'ordre du jour
4. L'adoption du procès-verbal du 20 janvier 2016
5. Les suivis au procès-verbal
6. La correspondance reçue
7. Les rapports de reddition de compte
 - 7.1. De la présidente
 - 7.1.1 Jazz-Fest 2 avril 2016

7.1.2 Spectacles de danse 27 et 28 mai 2016

7.2. De la directrice

7.2.1 Reddition de compte de mi-année

- a) Frais chargés aux parents
- b) Dons

7.2.2 Jeunes actifs au secondaire

7.2.3 Projet cafétéria

8. Les travaux du conseil

8.1 Critère de sélection de direction d'école

8.2 Activités étudiantes, voyages et campagnes de financement

8.3 Dérogations pour les programmes pédagogiques particuliers en arts

9. Les affaires nouvelles (point d'information)

9.1 Projet : Brigade culinaire

9.2 Projet : Danse/École Vent Nouveau

10. Parole aux représentants

10.1 Représentant des élèves

10.2 Représentants des membres du personnel enseignant

10.3 Représentant des membres du personnel de soutien technique et administratif

10.4 Représentante des membres du personnel professionnel

10.5 Représentants des parents

10.6 Représentant du comité de parents

11. Levée de l'assemblée

19-CE-15-16

Mme Veilleux, appuyée de Mme Castelloux, propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout du sujet examens. Il est convenu que ce sujet soit traité dans le point 10.5 Représentant des parents. L'ordre du jour, tel que présenté, est adopté à l'unanimité.

4. L'adoption du procès-verbal du 20 janvier 2016

20-CE-15-16

Mme Veilleux, appuyée par M. Côté, propose l'adoption du procès-verbal du 20 janvier 2016. Adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

4 : ajouter un « r » Mme Sarria

Mme Robichaud secondée ajouter « e »

Présentation maquette ajouter « e » a adoptée

5. Les suivis au procès-verbal du 20 janvier 2016

Le poste vacant au sein du conseil d'établissement a été pourvu par M. Pilon.

Coton ouaté : Le conseil des élèves est en consultation sur l'ajout d'un coton ouaté respectant le code vestimentaire. Différentes étapes sont prévues et éventuellement une demande officielle sera présentée aux membres du CE par le biais de l'approbation du code de conduite de l'école.

Projet de loi 86 : Les discussions parlementaires ont débuté.

6. La correspondance reçue

40^e Congrès de la Fédération du comité de parents du 3 et 4 juin prochain. L'invité spécial de cette année est Fred Pellerin. Plus de 60 activités sont au programme. Mme Sarria demande à Mme Vandal d'acheminer l'information à tous les membres du CE.

Partie de l'impact de Montréal : Comme par les années passées, une entente avec le club de soccer L'Impact de Montréal nous permet d'acheter des billets à un prix modique pour la partie du samedi 30 avril 2016 à 16 h qui aura lieu au Stade Saputo dans le cadre du programme « Jusqu'au bout avec l'Impact ». L'Impact jouera contre les Colorado Rapids, dont fait partie le milieu de terrain allemand

Jermaine Jones, acquis du New England Revolution le 4 mars dernier. Il est important de noter que ces billets sont disponibles autant pour les élèves et leurs parents que pour les membres du personnel. Mme Sarria demande à Mme Vandal d'acheminer l'information aux membres.

7. Les rapports de reddition de comptes

7.1. De la présidente

7.1.1 Jazz-Fest 2 avril 2016

Les membres du CE sont invités à se procurer des laissez-passer. S'il y a des gens intéressés, communiquer avec Mme Vandal.

7.1.2 Spectacles de danse 27 et 28 mai 2016

Options : 18 mai 19 h et 20 h 15

Quatu' Arts danse : Vendredi 27 mai 19 h, samedi 28 mai 13 h 30 et 19 h

7.2. De la directrice

7.2.1. Reddition de compte de mi-année

a) Frais chargés aux parents

Mme Taillon présente le bilan des frais de reprographie. Référence : Tableaux des bilans. Mme Sénéchal propose de nouveaux tableaux qui seront utilisés dans le futur, pour effectuer la reddition de compte au CE. M. Dagenais suggère l'ajout d'un portrait pour chaque niveau

On constate des surplus à certains endroits et des déficits à d'autres. Certains membres ont un malaise à ce que les surplus de certaines matières servent à éponger le déficit de l'ensemble des élèves de l'école. Les membres seraient plus à l'aise que les surplus servent à éponger les déficits dans le même niveau. Un portrait niveau sera présenté au CE avant l'approbation des frais 2016-2017.

b) Dons

Sur la facture de l'élève, le don volontaire était mentionné pour l'achat de romans pour une matière spécifique. Il est proposé par Mme Kleber, appuyée par M. Pilon, que pour la prochaine année scolaire, le don volontaire change d'appellation pour « Don soutien à l'école et programme de lecture en français et en anglais ». Adopté à l'unanimité. Ainsi, l'école disposera d'une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation des dons volontaires des parents.

Nous recevons 22 000 \$ en aide alimentaire. Nous sommes en attente d'une consigne ministérielle sur les modalités d'utilisation de cette mesure.

7.2.2 Jeunes actifs au secondaire

Mme Taillon nous présente brièvement les différents projets. Pour la plupart, ce sont des projets qui reviennent année après année.

Un montant de 47 868 \$ a été attribué à l'école André-Laurendeau par le ministère. Actuellement, nous avons alloué 46 800 \$ à des projets parascolaires se déroulant au sein de notre école. Un montant de 1068 \$ reste à être attribué d'ici la fin de l'année scolaire, toujours pour des activités parascolaires.

7.2.3 Projet cafétéria

La CSMV a reçu 10 000 \$ pour soutenir 2 projets qui débutaient cette année.

Le projet devait mobiliser les élèves et les membres du personnel de l'école et donner le goût aux élèves d'être à la cafétéria pendant l'heure du dîner.

Mme Taillon a appris hier que notre école est l'une des écoles récipiendaires d'une bourse de 5 000 \$ pour l'aménagement de notre cafétéria.

21-CE-15-16

8. Les travaux du conseil

8.1. Critère de sélection de direction d'école

Références : Documents sur les critères de sélection d'une direction d'école déposés aux membres du conseil d'établissement. Il y a des discussions sur certains termes présents dans les documents présentés. La démarche demandée au CE est : Consulter les membres sur les critères de sélection.

PRÉAMBULE : Critère de sélection de direction d'école

CONSIDÉRANT : que Madame la directrice a déposé et présenté aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire André-Laurendeau le document concernant les critères de sélection de la direction d'établissement;

CONSIDÉRANT : qu'il est recommandé de ramener l'expérience d'enseignement requise à 10 années, et d'exiger d'avoir complété la moitié des 30 crédits du diplôme de deuxième cycle en lien avec les fonctions;

CONSIDÉRANT : la taille de l'établissement, l'offre de son programme Quatu' Arts, Musique-Études Jazz-Pop et l'offre de son programme d'enseignement intermédiaire (PEI);

CONSIDÉRANT : qu'il est recommandé par le conseil d'établissement que parmi les critères de sélection, une attention particulière soit portée à la communication (Direction d'école possédant des forces en communication);

CONSIDÉRANT : qu'il est recommandé par le conseil d'établissement que la direction d'école possède ou démontre de l'intérêt pour les arts.

CONSIDÉRANT : qu'il est recommandé par les membres du conseil d'établissement de maintenir le personnel de direction en poste pour une période minimale de 3 années afin de favoriser la stabilité du milieu.

22-CE-15-16

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Monsieur Francis Amyot et appuyé par Monsieur Jocelyn Dagenais, il est résolu à l'unanimité. :

DE MANDATER : Madame la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution à la Commission scolaire Marie-Victorin pour qu'elle assure le suivi nécessaire à notre demande.

8.2. Activités étudiantes, voyages et campagnes de financement

23-CE-15-16

M. Amyot, appuyé par Mme Vandal, propose l'approbation des activités et campagnes de financement. Approuvé à l'unanimité.

8.3. Dérogations pour les programmes pédagogiques particuliers en arts

Concentration Arts visuels

CONSIDÉRANT le plan d'organisation scolaire au secondaire de la Commission scolaire Marie-Victorin en vigueur depuis l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école André-Laurendeau lors de sa séance du 15 mai 2012, par laquelle le conseil d'établissement a approuvé l'orientation générale suivante :

« Un projet particulier permettant une formation artistique prenant appui sur les 4 arts : arts plastiques, art dramatique, musique et danse. »

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le ministère de notre programme de concentration en arts visuels au premier cycle du secondaire visant l'enrichissement de la formation artistique dans une perspective de développement global de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'implantation progressive de ce programme de concentration en arts visuels depuis 2013-2014;

CONSIDÉRANT l'unicité de ce programme à la CSMV et l'importance de permettre aux élèves du second cycle de poursuivre leur formation artistique entreprise au premier cycle;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire approuver par le ministère un projet pédagogique particulier de formation en arts lorsque celui-ci inclut un programme local de cinq unités et plus;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école secondaire André-Laurendeau est en accord avec la présente démarche de reconnaissance et qu'elle s'inscrit dans le projet éducatif de l'école;

24-CE-15-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Kleber, appuyée par Madame Caroline Giguère

D'ADOPTER la demande de reconnaissance d'un projet particulier de formation en arts de type monodisciplinaire au second cycle pour le programme d'arts visuels telle que déposée au conseil d'établissement de l'école secondaire André-Laurendeau;

DE DEMANDER à la Commission scolaire Marie-Victorin :

DE DONNER SON ACCORD pour la demande de reconnaissance d'un projet particulier de formation en arts de type monodisciplinaire pour le programme d'arts visuels au second cycle à l'école secondaire André-Laurendeau;

D'ACHEMINER ladite demande de reconnaissance au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour qu'il l'autorise selon les modalités habituelles.

Concentration Art dramatique

CONSIDÉRANT le plan d'organisation scolaire au secondaire de la Commission scolaire Marie-Victorin en vigueur depuis l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école André-Laurendeau lors de sa séance du 15 mai 2012, par laquelle le conseil d'établissement a approuvé l'orientation générale suivante :

« Un projet particulier permettant une formation artistique prenant appui sur les 4 arts : arts plastiques, art dramatique, musique et danse. »

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le ministère de notre programme de concentration en art dramatique au premier cycle du secondaire visant l'enrichissement de la formation artistique dans une perspective de développement global de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'implantation progressive de ce programme de concentration en art dramatique depuis 2013-2014;

CONSIDÉRANT l'unicité de ce programme à la CSMV et l'importance de permettre aux élèves du second cycle de poursuivre leur formation artistique entreprise au premier cycle;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire approuver par le ministère un projet pédagogique particulier de formation en arts lorsque celui-ci inclut un programme local de cinq unités et plus;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école secondaire André-Laurendeau est en accord avec la présente démarche de reconnaissance et qu'elle s'inscrit dans le projet éducatif de l'école;

25-CE-15-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Kleber, appuyée par Madame Caroline Giguère

D'ADOPTER la demande de reconnaissance d'un projet particulier de formation en arts de type monodisciplinaire au second cycle pour le programme d'art dramatique telle que déposée au conseil d'établissement de l'école secondaire André-Laurendeau;

DE DEMANDER à la Commission scolaire Marie-Victorin :

DE DONNER SON ACCORD pour la demande de reconnaissance d'un projet particulier de formation en arts de type monodisciplinaire pour le programme d'art dramatique au second cycle à l'école secondaire André-Laurendeau;

D'ACHEMINER ladite demande de reconnaissance au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour qu'il l'autorise selon les modalités habituelles.

Concentration Danse

CONSIDÉRANT le plan d'organisation scolaire au secondaire de la Commission scolaire Marie-Victorin en vigueur depuis l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école André-Laurendeau lors de sa séance du 15 mai 2012, par laquelle le conseil d'établissement a approuvé l'orientation générale suivante :

« Un projet particulier permettant une formation artistique prenant appui sur les 4 arts : arts plastiques, art dramatique, musique et danse. »

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le ministère de notre programme de concentration en danse au premier cycle du secondaire visant l'enrichissement de la formation artistique dans une perspective de développement global de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'implantation progressive de ce programme de concentration en danse depuis 2013-2014;

CONSIDÉRANT l'unicité de ce programme à la CSMV et l'importance de permettre aux élèves du second cycle de poursuivre leur formation artistique entreprise au premier cycle;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire approuver par le ministère un projet pédagogique particulier de formation en arts lorsque celui-ci inclut un programme local de cinq unités et plus;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école secondaire André-Laurendeau est en accord avec la présente démarche de reconnaissance et qu'elle s'inscrit dans le projet éducatif de l'école;

26-CE-15-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Kleber, appuyée par Madame Caroline Giguère

D'ADOPTER la demande de reconnaissance d'un projet particulier de formation en arts de type monodisciplinaire au second cycle pour le programme de danse telle que déposée au conseil d'établissement de l'école secondaire André-Laurendeau;

DE DEMANDER à la Commission scolaire Marie-Victorin :

DE DONNER SON ACCORD pour la demande de reconnaissance d'un projet particulier de formation en arts de type monodisciplinaire pour le programme de danse au second cycle à l'école secondaire André-Laurendeau;

D'ACHEMINER ladite demande de reconnaissance au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour qu'il l'autorise selon les modalités habituelles.

9. Les affaires nouvelles (point d'information)

9.1 Projet : Brigade culinaire

Mme Sénéchal, agente d'administration, a approché l'organisme la Tablée des chefs. Dès l'an prochain, une nouvelle activité parascolaire sera offerte aux élèves de notre école.

Clientèle visée : 16 à 20 élèves. Activité offerte à l'ensemble de nos élèves. Priorité accordée aux élèves du régulier.

L'école doit s'engager à fournir l'espace cuisine et l'activité doit être offerte gratuitement aux élèves. Certains enseignants pourront aussi participer à cette activité parascolaire.

9.2 Projet : Danse/École Vent Nouveau

Il y a quelques semaines, la directrice de l'école Vent Nouveau a approché notre école après avoir visionné un vidéo sur YouTube afin de savoir s'il serait possible de créer un numéro de danse en partenariat. Le département de danse a accepté de s'investir dans ce projet.

- 10 demies journées de présences de nos élèves auprès des élèves handicapées de l'école Vent Nouveau.
- 8 élèves en fauteuil roulant.
- Les élèves de 4^e secondaire qui ont le cours d'ECR et pour compléter le groupe cela a été offert sur une base volontaire à d'autres élèves.
- Les prestations seront filmées à notre école et projetées durant notre spectacle de danse.

Ce sera assurément une expérience très enrichissante et nous sommes très heureux de ce projet de collaboration.

10. Parole aux représentants

10.1. Représentants des élèves

Les démarches en lien avec le projet de chaîne humaine avancent.

Coton ouaté : Les élèves ont été consultés. Dans les prochaines semaines, sondage auprès des parents et des membres du personnel.

Il a assisté au spectacle de danse. Il a beaucoup aimé.

Avec madame Siméon, directrice responsable du conseil étudiant, ils ont organisé un concours de dessin pour la page couverture de l'agenda 2016-2017. Les résultats seront connus sous peu. Dans les prochaines rencontres du conseil des élèves, le comité travaillera sur la maquette de l'agenda de l'an prochain.

10.2. Représentants des membres du personnel enseignant

M. Amyot tient à féliciter Mme Stebenne pour les pièces du département de théâtre. Il a assisté à deux pièces et il a beaucoup apprécié les spectacles.

Compte tenu du nombre croissant d'élèves dans les programmes Quatu' Arts, il serait souhaitable que dans le futur, il y ait un travail d'équipe afin qu'une planification de niveau soit établie et ainsi assurer une meilleure coordination des travaux auprès des élèves. Mme Taillon rappelle que cette planification a été réalisée l'an dernier et communiquée aux enseignants lors du choix de tâches.

Secondaire en spectacle : beaucoup de beaux numéros. Belle participation des élèves à tous les niveaux.

Niveau technique : Plusieurs améliorations

Suspension interne : une très belle amélioration au niveau de la gestion du local de suspension a été remarquée. Les élèves n'ont pas le goût d'y retourner. Actuellement, c'est une éducatrice spécialisée qui est en fonction au local de suspension. Mme Biondo, l'intervenante, a beaucoup de rigueur.

Tournage « Boum c'est canon » auquel ont participé des élèves de concentration théâtre de 1^{re} et 3^e secondaire ainsi que des membres du personnel (direction, enseignants, stagiaires) : Les émissions enregistrées seront diffusées à TFO dans la semaine du 9 mai à 12 h et 19 h 30.

M. Amyot souligne son appréciation de la démarche du comité maquette 10 x 4 versus 9 x 4.

Collectivement, il y a un effort de vision commune.

10.3. Représentante des membres du personnel de soutien technique et administratif

Rien de particulier

10.4. Représentante des membres du personnel professionnel

Aucun représentant

10.5. Représentants des parents

Mme Kleber questionne au sujet de la consultation des examens des élèves. Elle aimerait savoir quelle est la politique en vigueur.

Mme Taillon répond à son questionnement en mentionnant qu'aucune politique officielle n'existe.

Est-ce que l'élève a le droit de voir son examen corrigé : oui, l'élève a toujours le droit de voir sa copie d'examen corrigé. Toutefois, l'enseignant peut exiger que celui-ci consulte sa copie en récupération.

Certains enseignants laissent sortir tous leurs examens. Toutefois, dans certaines matières, il n'est pas possible qu'une tâche significative commune circule librement à l'extérieur de l'école. Le parent a toujours le droit à une rétroaction sur les examens que fait son enfant. De façon générale, voici comment l'obtenir :

- 1) L'enseignant fait une rétroaction avec l'élève en classe ou en récupération
- 2) L'enseignant pourrait contacter le parent suite à la rétroaction de l'enseignant avec son enfant
- 3) Un parent inquiet peut demander à l'enseignant de venir rencontrer l'enseignant pour consulter, à l'école, l'examen de son enfant.

Plutôt que de rédiger une politique sur le sujet, Mme Taillon suggère de modifier le document d'information relative aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages.

Un parent questionne au sujet du choix de cours PEI 2 secondaire pour l'an prochain : L'1.B. a exigé que l'élève fasse deux arts différents. L'équipe-école s'est assuré, par la grille-matière, que nous respections les modalités du PEI.

Choix de cours : Un parent demande que l'on accompagne son enfant avant la prise de décision pour le choix. Les conseillers en orientation ont fait une tournée de tous les groupes afin de présenter les choix de cours et de donner des explications afin que l'élève puisse faire un choix de cours éclairé.

Difficulté en mathématiques : Questionnement à savoir s'il y aura des cours de récupération. L'équipe de mathématiques est en recherche de moyens d'action pour cibler les meilleures interventions possible.

10.6. Représentant du comité de parents

Deux réunions depuis le dernier CE. Beaucoup de discussions au sujet du Projet de loi 86.

Majoritairement au sujet de la division du district. Pour le premier mandat de 3 ans, il n'y aurait pas de division.

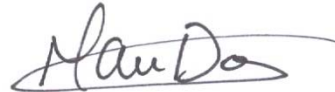
Extrait lu par M. Côté : « Nous sommes généralement favorables à ce qui est suggéré, avec toutefois certaines réserves et recommandations, mais il faut réinvestir en éducation; le point problématique majeur soulevé par plusieurs parents est la perte de lien entre le Comité de parents et la Commission scolaire; il faut s'assurer que la participation des parents soit valorisée. »

11. Levée de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour étant épuisé, la rencontre prend fin à 22 h 3.



Virginie Sarria, Vice- présidente



Marie-Dominique Taillon, directrice

Adopté à la séance du 20 avril 2016